



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 35966

Texte de la question

M Michel Sapin appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français. Deux sortes de bassons sont joués dans le monde, l'un d'origine allemande dit basson allemand, l'autre, de tradition et de facture françaises, dit basson français. La libre concurrence de règle entre les deux systèmes est actuellement remise en cause. Ainsi, des concours de recrutement récents des opéras de Lyon et Nice étaient réservés aux instrumentistes jouant l'instrument allemand. De plus, l'administration du futur opéra Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Ce type de mesures est préjudiciable à la lutherie française, à l'ensemble du système pédagogique français - dont l'enseignement est dispensé avec des bassons français - et aux instrumentistes français. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour préserver le basson français.

Données clés

Auteur : [M. Sapin Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35966

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 410